

## RAPPORT DE SUIVI DE L'EXECUTION DES BUDGETS DU SECTEUR DE L'EDUCATION (MEMP, MESFTP, MESRS) AU 31 DECEMBRE 2020



***Groupe Thématique Education/SWB***

**Avril 2021**

## Sommaire

### Table des matières

Liste des sigles et abréviations.....	3
Liste des graphiques	<b>Erreur !</b>
<b>Signet non défini.</b>	
Résumé Exécutif .....	5
Introduction.....	6
Démarche méthodologique .....	8
I- Contexte de mise en œuvre du PTA 2020 du secteur de l'éducation .....	10
1.1 Principaux défis du Bénin dans le secteur de l'éducation .....	12
1.2 Changements intervenus dans le secteur de l'éducation .....	14
II. Présentation des programmes et allocations du secteur de l'éducation pour l'année 2020 .....	16
2.1 Présentation du budget global du secteur de l'éducation .....	16
2.2 Présentation par nature économique du budget du secteur de l'éducation.....	18
2.3 Les différents programmes .....	21
2.4 Allocations par programme.....	25
2.5 Répartition des ressources par département .....	28
2.6 Sources de financement.....	30
III. Point d'exécution du budget du secteur de l'éducation au 31 décembre 2020.....	31
3.1 Exécution globale du budget à la fin 2020 .....	31
3.2 Exécution du budget par nature économique à la fin 2020.....	33
3.3 Niveau d'exécution des dépenses sociales prioritaires au 31 décembre 2020.....	36
IV. Difficultés rencontrées dans l'exécution des PTA du secteur de l'éducation au 31 décembre 2020	37
4.1 Les difficultés liées aux dépenses sociales prioritaires et au PTA .....	37
4.2 Les impacts du COVID-19 sur la mise en œuvre du PTA 2020 .....	38
V. Stratégie et mesures correctives envisagées ou mise en place pour améliorer l'exécution du PTA	39
Conclusion .....	41

## Liste des sigles et abréviation

PTA	Plan de Travail Annuel
MEMP	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESTFP	Ministère de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ODD	Objectif du Développement Durable
PAM	Programme Alimentaire Mondial
TICs	Techniques de l'Informations et de la Communications
ACISE	Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education
IUEP	Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel
UNICEF	Fonds des Nation Unies pour l'Enfant
DPBEPP	Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PC2D	Plan de Croissance et du Développement Durable
GT	Groupe Thématique
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
AOF	Organisation Attribution et Fonctionnement
PAN COVID-19:	Plan Actions Nationale de Riposte contre le Covid19
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PDDSE	Plan Sectoriel de l'Education post 2015 et du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
EFTP	Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
ESG	Enseignement Secondaire Général
Plan 2D	Plan de Décentralisation et de Déconcentration
DUT	Diplôme Universitaire Technique
EPES	Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur
CERAF	Centre d'Etude et de Recherche en Administration et Finance
PASEC	Programme d'Analyse des systèmes Educatifs de la Confemen
CNE	Conseil National de l'Education
PAP	Projet Annuel de Performance
EFTP	Enseignement et formation technique et professionnels

APLN	Alphabétisation et promotion des langues nationales
AFD	Agence Française pour le Développement
FSD	Fonds Social pour le Développement
BM	Banque Mondiale
BID	Banque Islamique de Développement
PIP	Projets d'Investissements Publics
BADEA	Banque arabe pour le Développement Economique en Afrique
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Termes
EPP	Enseignement Primaire Publique
EM	Enseignement Maternel
DGB	Direction Générale du Budget
CIPMA	Chaire Internationale en Physique Mathématique et Applications

## Résumé Exécutif

L'exercice budgétaire 2020 s'est déroulé dans un contexte socio-économique et sanitaire difficile et éprouvant pour le secteur de l'éducation à l'instar d'autres secteurs de l'Etat. En effet, de nombreuses difficultés sont observées dans l'exécution des PTA des sous-secteurs sectoriels de l'éducation. Néanmoins, les acteurs sectoriels de la chaîne des dépenses ont su consentir de sérieux efforts dans la recherche de solutions idoines pour juguler la crise comme en témoigne les indicateurs d'exécution encourageants obtenus. En effet, au MEMP, le taux d'exécution physique global du PTA est de 89,84% au 31 décembre 2020 alors que l'exécution financière base engagement est à 94,26% et 93,01% base ordonnancement.

Au MESTFP, l'exécution physique du budget au 31 décembre se lève à 72% pour une exécution financière de 83,93% base engagement et de 83,21% base ordonnancement. Au MESRS, au 31 décembre 2020, le niveau global des indicateurs de progrès (exécution) du PTA, gestion 2020 montre un taux physique global de 75,71%, un taux d'exécution financière base engagement (hors salaire) de 98,42% et un taux base ordonnancement de 98,09%.

Malgré ces performances encourageantes, de nombreux efforts restent à fournir afin de relever les nombreux défis persistants dans ces sous-secteurs.

## Introduction

Au Bénin, la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 rectifiée par la loi 2005-33 du 06 octobre 2005 portant orientation de l'éducation nationale fait de celle-ci une priorité. Depuis 2006, l'éducation béninoise est gérée par trois portefeuilles ministériels. En effet, trois sous-secteurs, le ministère de l'enseignement maternel et primaire (MEMP), le ministère de l'enseignement secondaire (MESFTP), de la formation technique et professionnelle et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) ont la lourde responsabilité d'amener notre pays le Bénin à relever le défi de l'ODD4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » d'ici 2030. Plusieurs évaluations et diagnostics ont mis à jour de sérieux dysfonctionnements et défis de l'école béninoise notamment l'inadéquation du système éducatif pour l'employabilité directe et effective de l'apprenant lesquels appellent d'urgentes réformes. Afin d'y satisfaire et de relever les défis qui s'imposent donc, d'importantes réformes ont été entreprises par l'exécutif depuis 2016 pour consolider et renforcer les efforts précédents dans ce secteur. Dans l'enseignement maternel et primaire, l'opérationnalisation des activités des cantines scolaires officiellement lancée au titre de l'année scolaire 2016-2017 et mise en œuvre dans l'approche intégrée de l'alimentation scolaire à l'échelle nationale avec l'appui du programme Onusien PAM est une réalité, et a pour but d'attirer les enfants vers l'école au Bénin d'une part, et permettre leur rétention à l'école d'autre part. Précisons que cette mesure succède à la gratuité de l'enseignement primaire déjà en cours dans le secteur. Ces initiatives n'ont cependant pas encore eu d'incidence positive sur la scolarisation. En effet, le taux brut de scolarisation au niveau de la maternelle qui était de 16,5% en 2019 est passé à 15, 2% en 2020, les données statistiques relatives au taux net de scolarisation à ce niveau ne sont pas disponibles. Par sexe, le taux brut de

scolarisation pour les filles était à 16,6% en 2019 et a connu un léger recul pour passer à 15,4% en 2020 . Chez les garçons, ce taux était de 16,3% et est passé à 15,1% pour les mêmes périodes. On constate alors une régression des données à la maternelle. Les mêmes constats sont d'actualité au niveau du primaire, le taux brut de scolarisation était de 108,32% en 2019 et est passé à 107, 84% en 2020, les taux nets de scolarisation ne sont également pas disponibles. Par sexe, le taux brut de scolarisation chez les garçons affiche 112,61% en 2019 et 112, 21% en 2020 et 103,95% et 103,36% chez les filles .

Quant au taux d'achèvement du primaire, le taux global en 2019 était de 54,81% et a évolué à 54,11% en 2020 avec un léger recul. Par sexe, ce taux était de 51, 89% pour les filles en 2019 et 51, 34% en 2020. Chez les garçons, il était de 57, 67% en 2019 et de 56,82% en 2020.on note alors une nette régression du taux d'achèvement au niveau des garçons supérieure à celui des filles en 2020. S'agissant du taux d'abandon, il a également connu un recul de 6,5% en 2020 par rapport à 2019 puisqu'il est passé de 18,84% à 12, 79%. Par sexe, il y a eu plus d'abandon de l'école en 2020 pour tous les deux sexes car le taux d'abandon des filles en 2019 était de 19,32% pour passer à 13,19% en 2020 alors qu'il est de 18,40% chez les garçons en 2019 et de 12,44% en 2020. La crise sanitaire de la pandémie de la Covid-19 et les perturbations qu'elle a engendrées sur le calendrier académique pourrait en être la cause.

Malgré les efforts fournis, l'école demeure inaccessible à 43% de filles et 36% de garçons des ménages plus pauvres, soit 1.600. 000 enfants en âge d'être scolarisés (SITAN 2017, extrait de l'analyse de la situation des enfants au Bénin). Cet état de chose s'expliquerait par la persistance de certaines barrières (accès géographique, barrière économique, travail des enfants, barrières liées aux inégalités genre, financement conséquent mais mal réparti).

S'agissant de l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation général était de 48% en 2011 et est passé à 50% en 2016 alors que le taux net en 2013 avoisinait les 48% contre 50% en 2015. Les réformes introduites dans ce sous-secteur concernent la construction de plusieurs infrastructures (1232 modules de salles de classes entièrement équipées), la construction de lycées de référence, la réhabilitation du lycée de Kpondéhou, la construction et la réhabilitation de trois centres de formation professionnelle et d'apprentissage, la construction de blocs administratifs, l'amélioration de la qualité de l'enseignement à travers la révision et la rédaction des programmes d'études, l'évaluation du système de l'approche par compétence, l'introduction des TICS dans l'enseignement etc .

Le sous-secteur de l'enseignement supérieur n'a pas échappé aux réformes entreprises. A cet effet, le gouvernement a procédé à la définition d'une nouvelle carte universitaire (7 universités publiques et 22 centres universitaires), l'achèvement d'infrastructures déjà entamées et construction de nouvelles, la mise en place de l'Agence pour la construction des infrastructures du secteur de l'Education (ACISE), la création des Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel (IUPE), le renforcement des ressources humaines dans les universités et l'amélioration des conditions de vie des étudiants ainsi que l'amélioration de la qualité de la recherche . Notons par ailleurs que la mise en œuvre de ces réformes prend appui sur la revue à la hausse des budgets sectoriels depuis 2016.

Fidèle à son engagement de veille citoyenne de l'action publique au sein de la société béninoise et afin de contribuer qualitativement à l'amélioration de la gouvernance publique, Social Watch Bénin en partenariat avec l'UNICEF, réalise chaque année depuis 2018, avec les acteurs du secteur, un suivi budgétaire au niveau des ministères sociaux dont ceux des trois ordres de l'éducation.

Le présent rapport fait l'analyse de l'exécution des budgets et des dépenses sociales prioritaires aux termes de l'année 2020. Il aborde les points suivants :

Contexte de mise en œuvre du PTA 2020 du secteur de l'éducation ;

Présentation des programmes et allocations du secteur de l'éducation pour l'année 2020 ;

Point d'exécution du budget des trois ministères de l'éducation au premier trimestre 2020 ;

Difficultés rencontrées dans l'exécution des PTA du secteur de l'éducation au 1er trimestre 2020 ;

L'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur l'exécution budgétaire au premier trimestre ;

Stratégies et mesures correctives envisagées ou mise en place pour améliorer l'exécution du PTA aux prochains trimestres.

### Démarche méthodologique

La rédaction du rapport est faite selon une approche participative avec les acteurs des différents sous-secteurs. Elle est subdivisée en trois grandes étapes :



➤ ***Revue documentaire basée sur les documents budgétaires sectoriels***

Elle a été l'étape la plus longue et a duré sur toute la période de l'activité. Elle a consisté à prendre connaissance des différents documents numériques/papiers (Loi de finance gestion 2020 ; le DPBEPP ; le DPPD, les PTA, la loi d'orientation sur l'éducation, le PAG, le PC2D...) susceptibles de nous renseigner sur trois grands points :

- Ce que disent les textes en matière d'éducation au Bénin ;
- Ce qui est prévu d'être fait à la fin de l'année 2020 ;
- Ce qui est réellement fait la fin de l'année 2020 .

➤ ***Collecte de données sur l'exécution du budget au premier trimestre avec un accent sur les dépenses sociales prioritaires et les impacts du COVID***

Elle s'est déroulée en deux temps. Dans un premier temps, un outil de collecte de données a été envoyé aux différents ministères, qui fut renseigné et renvoyé aux Groupes Thématiques. Dans le second temps, des entretiens ont eu lieu avec les différents chargés de suivi-évaluation/leurs assistants. Les entretiens étaient physiques lorsque les acteurs sont disponibles à recevoir les membres des GT. Ils étaient téléphoniques pour ceux qui n'étaient disponibles à recevoir physiquement les membres des GT. Ces entretiens ont permis de confirmer ou d'infirmer certaines informations issues de la revue documentaire.

➤ ***Elaboration du rapport***

La rédaction du rapport fut la dernière étape du travail. Elle a consisté à faire la synthèse des différentes informations reçues (de la revue documentaire aux entretiens), de les analyser et interpréter afin de dégager les écarts entre ce qui est prévu pour être fait et ce qui est effectivement fait pour la période définie. Il propose des pistes de solutions pour corriger les dysfonctionnements observés.

#### I- Contexte de mise en œuvre du PTA 2020 du secteur de l'éducation

A l'instar de l'exécution du budget de l'Etat pour la gestion 2020 au cours des neuf premiers mois de l'année, l'exécution des budgets sectoriels des trois ordres de l'enseignement s'est globalement déroulée dans un contexte marqué au plan économique, par les effets néfastes de la crise sanitaire due à la Covid-19 qui n'a épargné aucun secteur.

**Au MEMP**, l'exécution du plan de travail annuel (PTA) 2020 a été exécuté dans un contexte difficile caractérisé particulièrement par :

- ✓ Les difficultés liées à la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n°2017 -04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- ✓ Les perturbations des activités pour cause de COVID-19 ;
- ✓ La régulation du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) ;
- ✓ Insuffisance de moyens roulant pour l'accomplissement des missions.

**Au MESTFP**, l'exécution du plan annuel de travail 2020 a été faite dans le contexte suivant :

- ✓ La Signature tardive du PTA due aux travaux de réallocation ;
- ✓ Le retard dans le démarrage des activités ;
- ✓ Les difficultés dans la mobilisation des ressources ;
- ✓ Fermeture des écoles pendant une certaine durée pour raison de sécurité sanitaire.

**Au MESRS**, le plan de travail annuel (PTA) 2020 a été exécuté dans un contexte lié à :

- ✓ l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et surtout insuffisance de cadres pour faire face à la masse de dossiers à traiter ;
- ✓ la saisie en double commande SIGFIP et SIGFP ;
- ✓ l'exiguïté, l'insuffisance et manque de confort dans les bureaux.

- ✓ le manque de matériel et fournitures de bureau dans tout le Ministère (Copieurs, ordinateurs, imprimantes, encres, feuilles....) ;
- ✓ la mauvaise compréhension du nouveau code des marchés publics par certains acteurs de la chaîne de passation des marchés au MESRS ;
- ✓ l'insuffisance des moyens de déplacement pour toutes les structures ce qui entraîne des difficultés dans l'organisation des missions ;
- ✓ la perturbation de l'année académique suite à la pandémie de la COVID-19
- ✓ le manque de motivation du personnel ;
- ✓ la non opérationnalisation de certaines structures prévues par le nouvel AOF du ministère.

Malgré ces contextes peu favorables, les indicateurs de performance des budgets sectoriels se sont révélés encourageants. Il faut signaler qu'en vue de réduire au maximum les impacts négatifs de la COVID-19 sur l'exécution des PTA sectoriels, le plan d'action national de riposte à la propagation de l'infection du covid-19 en milieux scolaire et universitaire au Bénin (PAN-covid-19) a été élaboré en situation de télétravail par un groupe de concertation mis sur pied à cet effet pour donner en urgence une réponse urgente et adéquate à cette pandémie. Ce Groupe est composé aussi bien des cadres des ministères en charge de l'éducation, des PTF que des ONG intervenant dans le secteur. Ce PAN-COVID-19 constitue ainsi le document référentiel présentant des orientations suivant lesquelles interviendra toute action en faveur du secteur dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Il oriente et précise les actions à entreprendre pour assurer non seulement la continuité de l'éducation durant la période prolongée des congés de pâques, mais aussi pour se préparer pour la réouverture des établissements scolaires dans des conditions respectant les mesures de protection pour tous les enfants et les enseignants. Au-delà de la réponse à la situation spécifique, le plan d'action offre une opportunité pour le secteur de l'éducation de renforcer la résilience du système éducatif béninois en

situation d'urgence en vue d'atténuer les effets d'une crise éventuel quel que soit sa nature et sa forme. L'objectif escompté par le plan d'action vise à contribuer à la lutte contre la pandémie pour atténuer ses effets sur l'organisation des activités éducatives pendant et après le COVID-19 tout en renforçant la résilience du système éducatif pour atténuer les effets des crises futures.

Le budget global du plan d'action national de riposte à la propagation de l'infection du Covid-19 en milieux scolaires et universitaires est évalué à un montant de **soixante un milliards huit cent cinquante-huit millions deux cent quarante-cinq mille deux cents (61 858 245 200) francs CFA**. Son financement est assuré aussi bien par le budget national que par les bailleurs bilatéraux que multilatéraux.

Onze (11) programmes sont en cours d'exécution dans le secteur de l'éducation depuis 2014 notamment trois (03) au MEMP ; quatre (04) au MESFTP et quatre (04) au MESRS.

### 1.1 Principaux défis du Bénin dans le secteur de l'éducation

Le secteur de l'éducation se trouve principalement confronté au défi majeur de la coordination et de la gouvernance.

#### ➤ **Au MEMP**

Dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire, les défis ci-après se présentent :

- l'indisponibilité à temps des ressources pour accompagner la mise en œuvre des actions ;
- le contrôle des établissements privés ;
- la reddition des comptes par les communes relativement aux ressources qui leurs sont transférées dans le cadre de la décentralisation ;

- Le dialogue social ;
- la persistance des disparités régionales en matière de scolarisation, de maintien à l'école ;
- le faible niveau en français et en mathématiques des apprenants dans les écoles ;
- le taux de qualification des enseignants pas encore satisfaisant (moins de 90%).

### ➤ **Au MESTFP**

Le MESTFP est confronté à des défis permanents liés à l'accès, l'équité et la qualité de l'offre éducative. Malgré les efforts faits par l'Etat dans l'allocation des ressources, le ministère continuera à faire face aux défis relatifs à :

- l'accroissement de la capacité d'accueil des lycées et collèges du sous-secteur pour tenir compte du flux provenant du primaire ;
- l'optimisation de la qualité de la formation dans nos établissements ;
- l'amélioration des conditions de travail dans l'administration pour un meilleur pilotage ;
- l'amélioration des actions en faveur des filles et des déscolarisés précoces ;
- la mise en œuvre des actions concrètes et efficaces pour la promotion de l'emploi des jeunes et de l'alphabétisation des populations ;
- l'accès aux programmes d'alphabétisation et de promotion des langues nationales ;
- la qualité des enseignements/apprentissages en lien avec le temps d'apprentissage ;
- le renforcement des capacités des facilitateurs et du personnel d'encadrement ainsi que la reconnaissance et la prise en compte de leur statut par l'Etat ;

- l'adaptation des méthodes andragogiques/pédagogiques en fonction des spécificités des groupes cibles.

### ➤ **Au MESRS**

Dans le secteur de l'enseignement supérieur, les défis peuvent se résumer au point suivants :

- la bonne conduite des politiques publiques de l'enseignement supérieur ;
- le soutien à la promotion de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- la gestion des flux ;
- la qualité de l'enseignement ;
- l'employabilité ;
- la professionnalisation et l'adaptation des produits et services offerts ;
- le renforcement du partenariat et de visibilité de l'institution.

### **1.2 Changements intervenus dans le secteur de l'éducation**

Les changements intervenus dans le secteur de l'éducation sont l'œuvre des réformes engagées par le gouvernement dans l'opérationnalisation du Plan Sectoriel de l'Education post 2015 et du Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education au Bénin (PDDSE). De façon générale, on note la mise en place du Conseil National de l'Education et l'élaboration du Plan Action National de riposte du Covid19.

### ➤ **Au MEMP**

- le bouleversement du calendrier scolaire lié à la Covid 19 ;
- la prise en charge des frais de scolarité des écoliers ;
- le renforcement des cantines scolaires ;
- l'augmentation pour la rentrée scolaire 2019-2020, des allocations pour l'alimentation des écoliers et l'hygiène à l'école ;

- les réaffectations des crédits à d'autres activités non planifiées dues au Covid19.

➤ **Au MESTFP**

- l'élaboration de la stratégie de l'EFTP (Enseignement et Formation Techniques et Professionnels) ;
- la mise en œuvre du Plan d'urgence de l'EFTP ;
- la mise en œuvre du plan d'urgence de relance des établissements publics de l'ESG ;
- la mise en place d'un plan de renforcement des capacités des enseignants ;
- le Guide d'implémentation de la vie scolaire qui contient les outils pour la mise en œuvre de la vie scolaire ;
- la Décentralisation et déconcentration du MESTFP à travers le plan de Décentralisation et de Déconcentration (Plan 2D) ;
- la Politique de manuels scolaires du Ministère : Elle vise l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

➤ **Au MESRS**

- la création des Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnels (IUEP) décret N°2017-131 du 27 février 2017. La formation, orientée vers des corps de métier, est plus pratique que théorique et dure 2 années académiques à l'issue desquelles est décerné un diplôme, le diplôme universitaire de technologie (DUT-Métier) ;
- l'organisation du Conseil Consultatif National de l'Enseignement Supérieur et la poursuite de l'assainissement de l'environnement des EPES pour une formation de qualité ;

- le démarrage des travaux de construction du Centre d'Etude et de Recherche en Administration et Finance (CERAF) à l'Université d'Abomey Calavi ;
- l'élaboration d'un plan de recrutement des assistants au profit des Universités Nationales du Bénin ;
- le maintien de la gratuité des droits d'inscriptions qui couvre près de 90 000 étudiants (non boursiers, non secourus et non-salariés) ; soit 70% des étudiants dans les domaines de la science, mathématique, lettre et droit ;
- la restructuration de la carte universitaire.

Ces changements ont eu des incidences certaines sur la mise en œuvre des PTA de chacun des trois ministères.

## II. Présentation des programmes et allocations du secteur de l'éducation pour l'année 2020

Les programmes des trois (03) secteurs de l'éducation sont en conformité avec la politique nationale en matière d'éducation (2016-2021), le Programme d'Analyse des systèmes Educatifs de la Confemen (PASEC), et le Plan Décennal de Développement Post 2015. Avec l'installation du Conseil National de l'Education en Janvier 2020, les politiques publiques des trois ordres d'enseignements seront désormais définies et règlementées par cet organe en lien avec ses missions. De façon globale, les différents programmes du secteur de l'éducation concourent à l'atteinte de l'ODD 4.

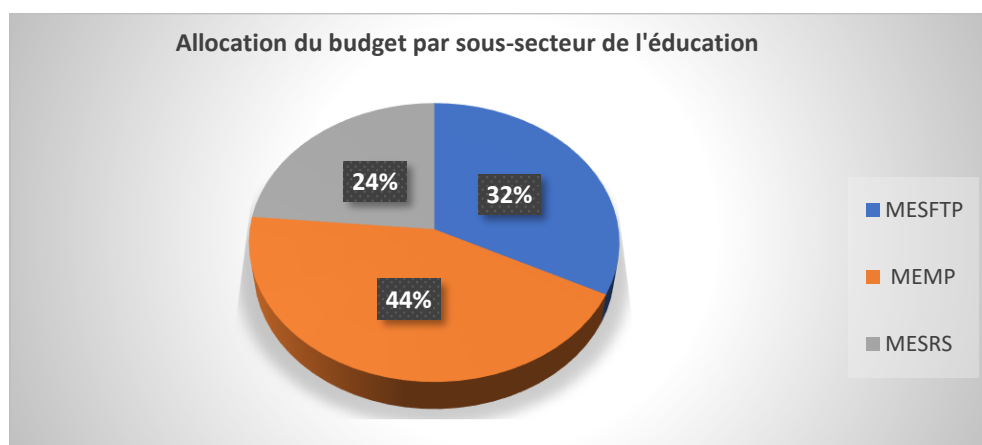
### 2.1 Présentation du budget global du secteur de l'éducation

Pour la gestion 2020, le secteur de l'éducation s'est vu affecté un montant global de 270,6 milliards de francs CFA. Cette part allouée au secteur de l'éducation a connu une hausse de 8,2% en 2020 passant de 250 milliards en 2019 à 270,6 milliards. Le budget de l'éducation représente 19,6% du budget Général en 2020



contre 19,8% en 2019. Ces efforts du gouvernement témoignent de la priorité qu'il accorde à l'éducation et sont conformes à la recommandation du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) qui recommande aux pays d'allouer entre 15 et 20% de leur budget au secteur de l'éducation. Néanmoins, les 19,6% n'atteignent pas la cible de 24,5% prévue dans le Programme de Croissance de Développement Durable (PC2D).

*Graphe1 : Répartition intra-sectorielle du budget du secteur de l'éducation*



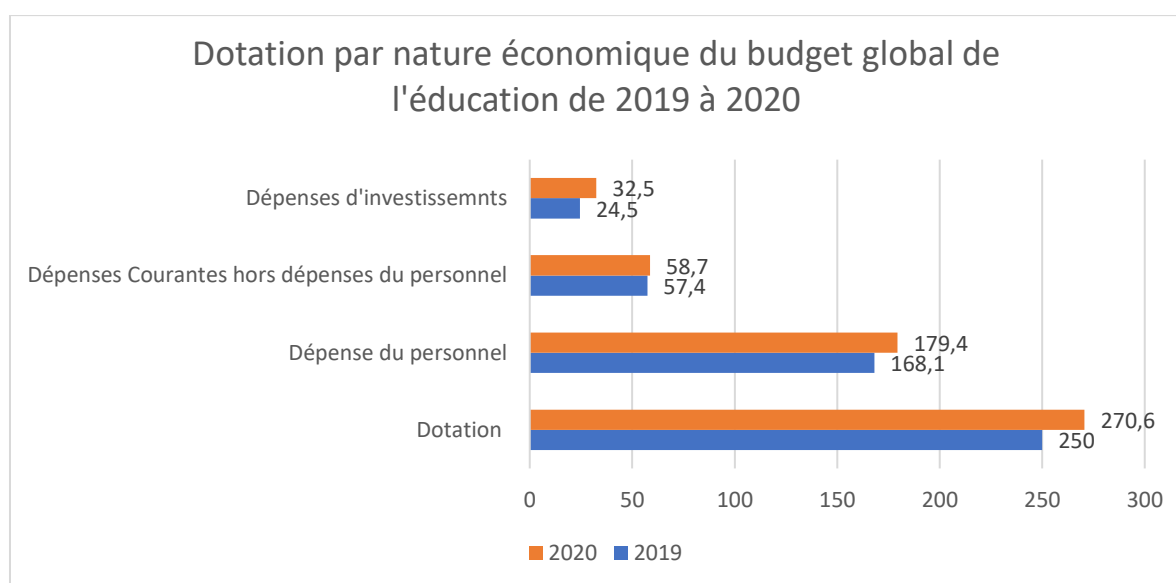
*Source : PAP MEMP, MERS, MESFTP*

L'analyse de la répartition inter-sectorielle du budget alloué au secteur de l'éducation en 2020 montre que le sous-secteur du MEMP se place en premier poste avec une allocation budgétaire de FCFA 118, 9 milliards contre 114 milliards de FCFA en 2019 devant le ministère de l'enseignement secondaire avec 87,9 milliards contre 75 milliards en 2019. Le sous-secteur de l'enseignement supérieur a reçu la plus faible proportion du secteur avec un budget de FCFA 63,8 milliards contre 61 milliards en 2019. On note globalement une augmentation du budget de chaque sous-secteur, témoignant de la volonté du Bénin de faire converger ses efforts vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont le principal objectif relatif à l'éducation est : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités

d'apprentissage tout au long de la vie ». Toutefois, il convient de noter que la part du budget du MEMP (44%) au budget global de l'éducation en 2020 ne répond pas aux recommandations du PME qui recommande que 45% du budget de l'éducation soit consacré à l'éducation primaire. Des efforts restent donc à faire dans ce sens pour s'aligner à cette recommandation.

## 2.2 Présentation par nature économique du budget du secteur de l'éducation

### **Graph2 : Dotation par nature économique du budget global de l'éducation de 2019 à 2020**



**Source : PAP MEMP, MERS, MESFTP**

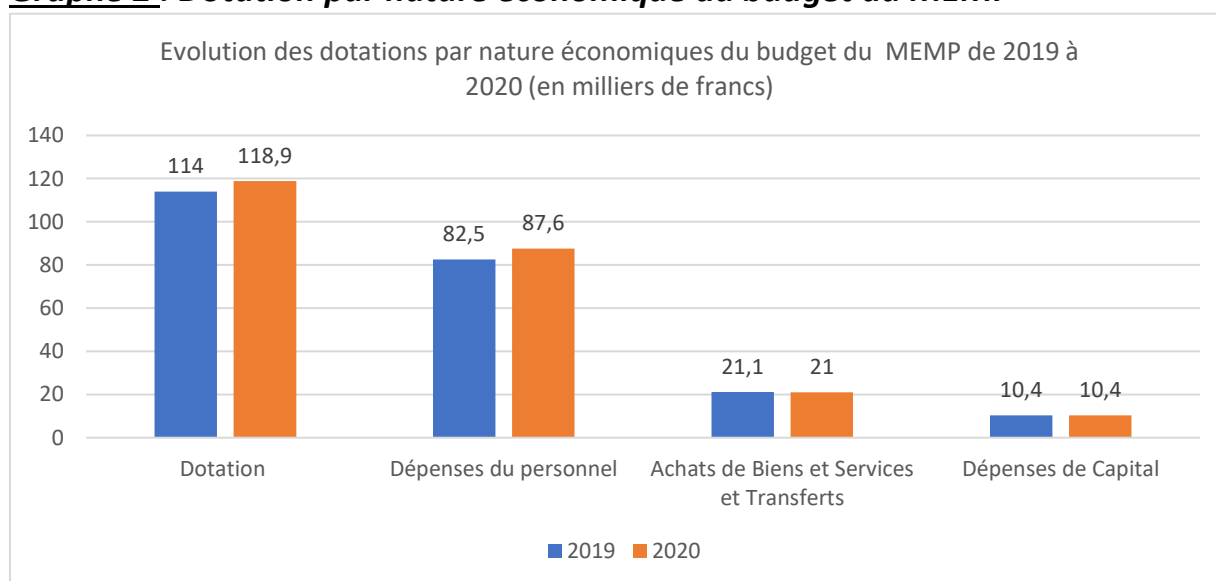
Plus de la moitié (50%) des dotations budgétaires allouées au secteur de l'éducation sont consacrées aux dépenses du personnel, soit 179,4 milliards représentant 66,3% en 2020 contre 67,3% soit 168,1 milliards de FCFA en 2019. On note alors une baisse de la dotation de 1% en 2020 bien que les allocations consacrées aux dépenses du personnel aient augmenté de 11,3 milliards de FCFA.

Les dépenses courantes hors dépenses du personnel sont passées de FCFA 57,4 milliards de FCFA soit un taux de 22,9% en 2019 contre 58,7 milliards pour

21,7%. Les dépenses d'investissements ont connu une augmentation de 8% du budget du secteur passant de 24,5 milliards de FCFA à 32,5 milliards. A l'analyse du graphique, les dépenses du personnel prennent depuis 2019 le premier poste des allocations budgétaires du budget alloué à l'éducation. Aussi importantes qu'elles puissent l'être pour l'atteinte des objectifs fixés, les dépenses du personnel ne doivent cependant pas prendre le premier post des dépenses au détriment des dépenses en investissements qui en réalité permet la réalisation d'infrastructures nécessaires et qui résolvent de façon directe les difficultés des différents bénéficiaires. Le gouvernement doit donc chercher un équilibre entre ces deux postes de dépense afin que la réalisation de l'un ne surplombe l'autre.

### ➤ Au MEMP

**Graph 2 : Dotation par nature économique du budget du MEMP**



**Source : Lettre de notification de crédits (2015-2020)<sup>1</sup>**

Pour la gestion 2020, le MEMP a reçu une dotation budgétaire de FCFA 118,9 milliards. Cette prévision présente un accroissement de 4,3% passant de 114 milliards en 2019 à 118,9 milliards. Les dépenses du personnel représentent

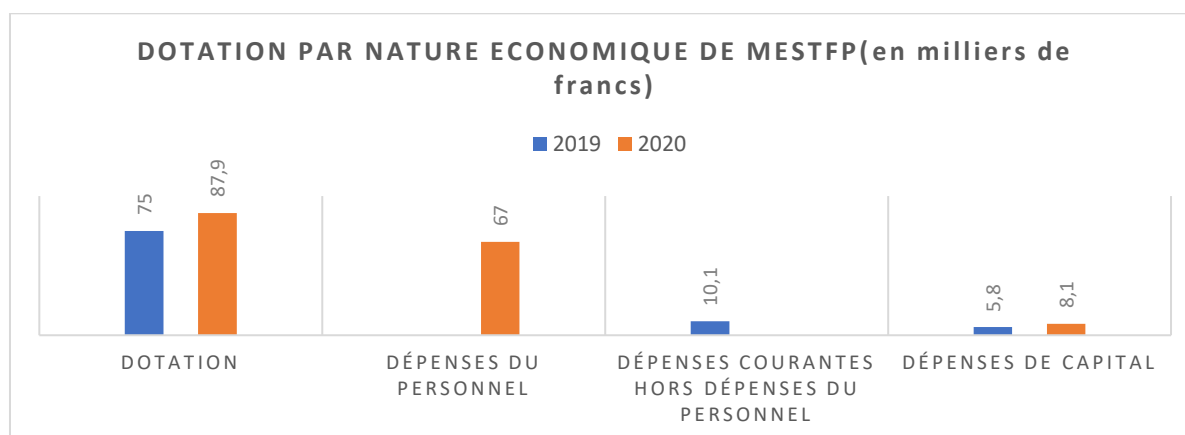
<sup>1</sup> In Note provisoire d'analyse des secteurs sociaux.2020, P38

72,4% équivalent à 82,5 milliards en 2019 contre 73,6% pour 87,6 milliards en 2020 donc une hausse de 6,1%. Les dépenses courantes hors dépenses du personnel (achats de biens et services, transferts) occupent 18,5% pour un montant de FCFA 21,1 milliards en 2019 contre 17,7% et 21 milliards en 2020. Malgré un léger recul de 0,4%, les dépenses en capital ont reçu la même part de 10,4 milliards de FCFA respectivement en 2019 et en 2020.

En conclusion, les dépenses du personnel occupent 73% du budget du MEMP suivies des dépenses d'achat d'acquisition de biens et services et transferts. Les dépenses en capital représentent la plus faible proportion du budget avec environ 9%.

### ➤ Au MESTFP

**Graphe 3 : Dotation par nature économique du budget du MESTFP**



**Source : PIP MESFTP, 2015-2020, calcul des auteurs<sup>2</sup>**

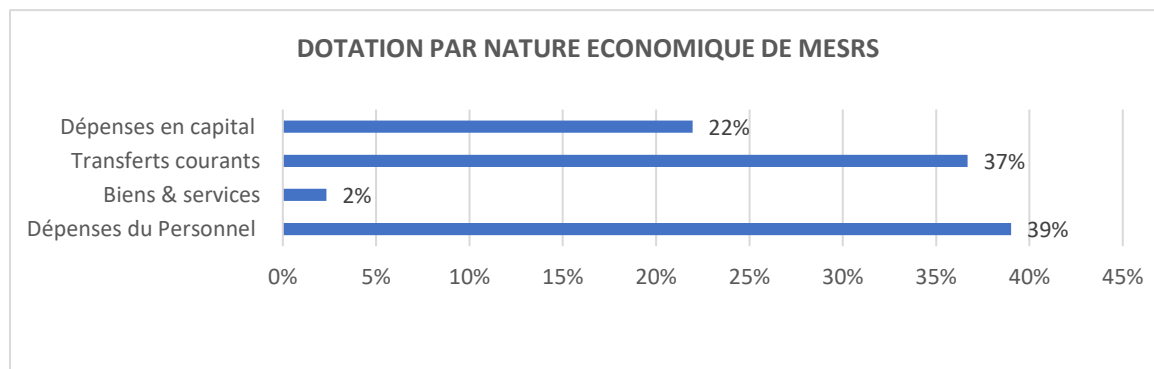
La dotation annuelle du MESTFP en 2020 affiche un taux d'accroissement de 17,2% pour un montant de 87,9 milliards contre 75 milliards en 2019. Les dépenses courantes hors dépenses du personnel (ABS et transferts) connaissent également une augmentation de 1,2% (14,6%) de plus qu'en 2019 (13,4%). Les

<sup>2</sup> In Note provisoire d'analyse des secteurs sociaux.2020, P46

dépenses de capital sont passées de 5,8 milliards en 2019 pour 8,1 milliards en 2020, soit un accroissement de FCFA 2,3 milliards.

### ➤ Au MESRS

#### **Graphe4: Dotation par nature économique du budget du MESRS**



**Source : Lettre de notification de crédits (2015-2020)<sup>3</sup>**

La prévision annuelle du budget du MESRS montre une hausse de 2,8 milliards passant d'un montant de FCFA 61 milliards en 2019 contre 63,8 milliards en 2020, soit un taux d'accroissement de 4,6%. Les dépenses en capital affichent un taux de 22% en 2020 contre 13,5% en 2019 montrant un souci de priorisation des investissements du gouvernement dans l'enseignement supérieur.

### 2.3 Les différents programmes

#### ➤ AU MEMP

Le Projet Annuel de Performance (PAP) du MEMP décrit la répartition du budget par politique publique à travers les programmes budgétaires et les actions qui les composent. La répartition du budget du MEMP est structurée en trois (03) programmes à savoir :

- Le programme Pilotage et soutien aux services ;
- Le programme Accès, équité rétention ;
- Le programme Qualité des enseignements.

<sup>3</sup> In Note provisoire d'analyse des secteurs sociaux.2020, P52

▪ **Le programme “PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES ”**

Ce programme est tiré du plan de développement stratégique du secteur de l'éducation intitulé plan post 2015. Ce plan s'arrime parfaitement avec l'ODD 4 et le PAG en son axe stratégique n°5 (Amélioration des performances de l'éducation) du pilier 2 du PAG : Engager la transformation structurelle de l'économie. Ce programme institutionnel vise à soutenir les autres programmes par la coordination avisée et un engagement de qualité qui intègre aussi bien la bonne gestion des ressources du ministère, tant humaines que financières.

▪ **Le programme “ACCES, EQUITE RETENTION”**

Ce programme vise à créer toutes les conditions favorisant la scolarisation des jeunes écoliers, leur maintien à l'école en assurant la justice sociale et l'égalité des chances à tous sur toute l'étendue du territoire.

▪ **Le programme “QUALITE DES ENSEIGNEMENTS”**

Il vise à créer les conditions idoines qui favorisent une meilleure qualité des programmes d'études, des curricula ainsi que de meilleures méthodes d'enseignement et d'apprentissage.

Ce programme œuvre pour la garantie de la compétitivité des apprenants du cycle primaire au Bénin sur le marché des connaissances aussi bien dans la sous-région que dans le monde entier.

➤ **AU MESTFP**

Le PTA 2020 du MESTFP est subdivisé en quatre (04) programmes à savoir :

- Le programme Pilotage et soutien aux services du ministère,
- Le programme Enseignement secondaire générale (ESG),

- Le programme Enseignement et formation technique et professionnels (EFTP)
- Le programme Alphabétisation et promotion des langues nationales (APLN)

- **Le programme "PILOTAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES DU MINISTERE"**

Au Bénin, la loi portant orientation de l'éducation nationale (loi n°2003-17 du 17 octobre 2003) dispose que l'école doit permettre à tous d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et au savoir être et insiste sur la nécessité d'accorder une plus grande attention à l'éducation des filles, des personnes et des enfants en situation difficile. Ce programme vise à améliorer la gouvernance et les performances dans le sous-secteur des Enseignements Secondaire Général, Technique et de la Formation Professionnelle. A travers ce programme le ministère conçoit, met en œuvre et assure le suivi et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière d'éducation.

- **Le programme "ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERALE (ESG)**

Trait d'union entre le primaire et le supérieur, l'Enseignement Secondaire Général a pour but principal la poursuite de la scolarisation par l'approfondissement chez l'élève, des apprentissages précédents de développement d'aptitudes nouvelles devant préparer aux études supérieures. A travers ce programme, l'Etat vise à garantir à tous les apprenants de l'ESG une éducation fondamentale et complémentaire équitable et de qualité d'ici horizon 2030.

- **Le programme "ENSEIGNEMENT ET FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS"**

Deuxième priorité du gouvernement en matière d'éducation après l'enseignement primaire, la formation technique et professionnelle constitue le socle du développement social économique du pays car il contribue significativement au renforcement de l'employabilité et la réduction de taux de chômage et de sous emploi. Ce programme s'inscrit dans l'optique d'une articulation formation/emploi et vise à mettre sur le marché de l'emploi une main d'œuvre de qualité, compétitive pouvant contribuer de façon significative au développement économique du pays.

- **Le programme ALPHABETISATION ET PROMOTION DES LANGUES NATIONALES (APLN)".**

Ce programme est un pan de la politique nationale du secteur de l'éducation adoptée par le Gouvernement en 2018 à travers une « lettre de politique éducative » (LPE). Ce programme tend à faire de l'alphabétisation, une base pour la formation professionnelle et le renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des adultes en vue de l'autonomisation, de la santé, du bien-être, et de l'insertion socio- professionnelle et socio-économique.

➤ **Au MESRS**

Pour l'année 2020, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a dans son portefeuille quatre (04) programmes que sont :

- Pilote et Soutien aux Services du Ministère,
- Enseignement Supérieur,
- Recherche Scientifique et Innovation Technologique
- Vie de l'étudiant

- **Le Programme "PILOTE ET SOUTIEN AUX SERVICES DU MINISTERE"**



Ce programme vise à moderniser la gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

- **Le programme "ENSEIGNEMENT SUPERIEUR"**

Ce programme s'inscrit dans la politique nationale de l'enseignement supérieur au Bénin et dans le programme d'actions du gouvernement notamment en son pilier 2 « transformer les structures de l'économie », axe stratégique 5 « amélioration des performances de l'éducation ». Ce programme contribue à mettre à la disposition du Bénin, des ressources humaines qualifiées capables entre autres, de s'auto employer.

- **Le programme "RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE"**

Ce programme participe à la mise en œuvre de la politique nationale de la recherche scientifique et de l'innovation arrimée au programme d'actions du gouvernement. Il vise à développer la recherche et l'innovation en prenant en compte les besoins de l'économie et de la population béninoise.

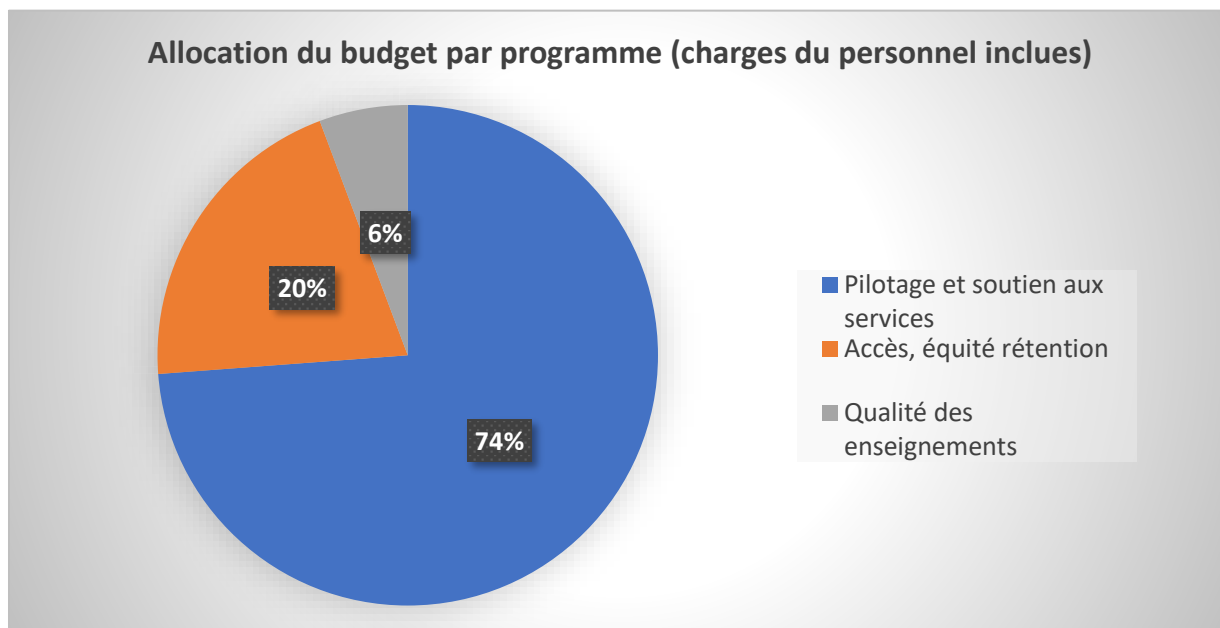
- **Le Programme "VIE DE L'ETUDIANT"**

Ce programme est un pan du plan stratégique de l'Enseignement supérieur en matière d'amélioration des conditions de vie des étudiants à travers l'accès au logement, au transport, et à des services de santé de qualité. Il vise également le développement des activités sportives et culturelles.

## 2.4 Allocations par programme

### ➤ **Au MEMP**

**Graphe5 : Allocations par programmes au MEMP année 2020**

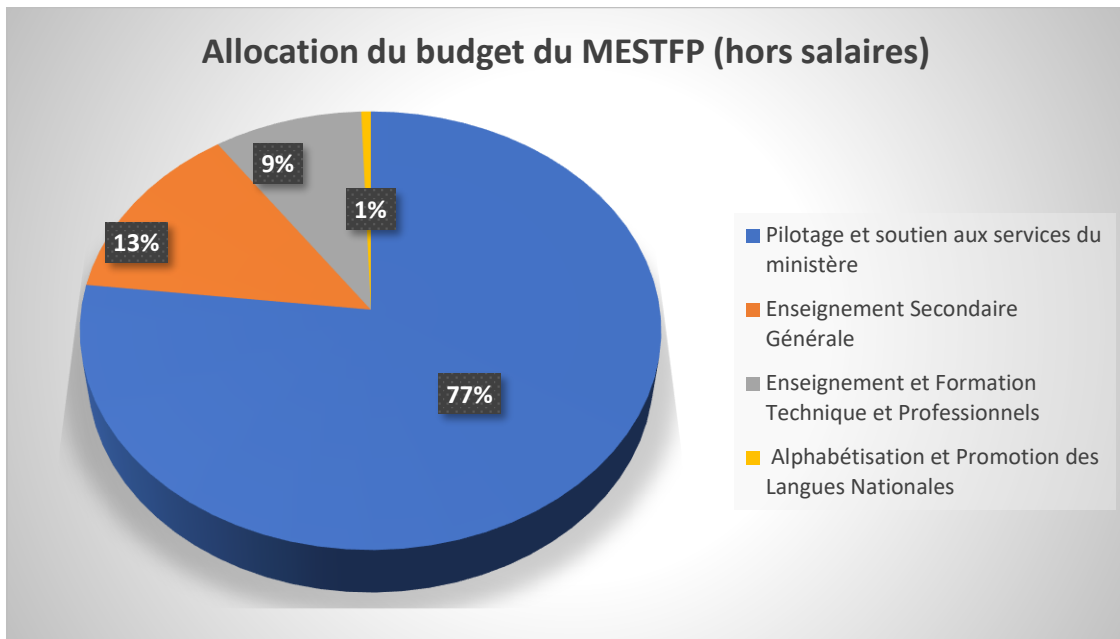


**Source : Projets Annuels de Performance 2020**

De l'analyse du graphique, le programme *Pilotage et soutien aux services du Ministère* bénéficie d'une forte proportion des ressources du budget du MEMP. Les ressources allouées au programme *Accès, Equité Rétention* se retrouvent largement en deçà du montant du premier programme, minorées de plus du triple. Quant au programme "Qualité des Enseignements", il a reçu la plus faible allocation.

➤ **Au MESTFP**

**Graphe6 : Allocations par programme au MESFTP 2020**

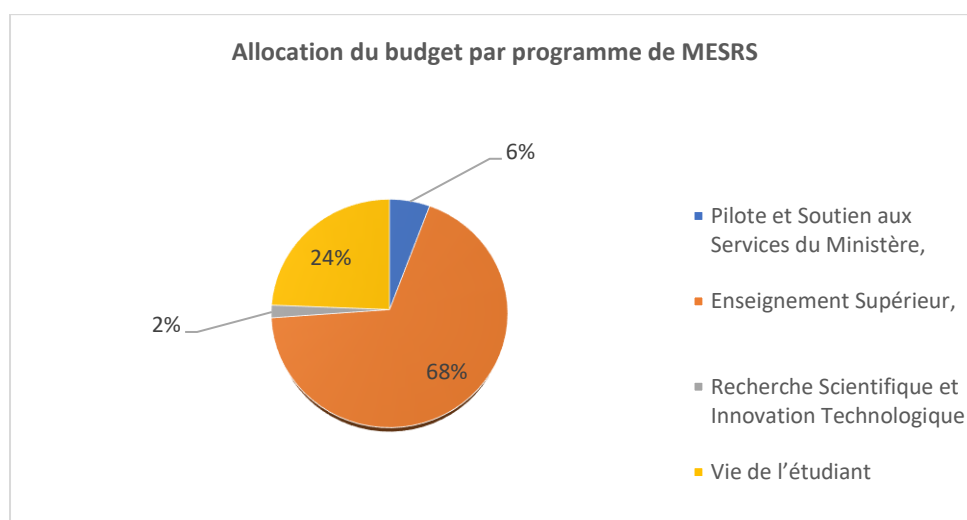


**Source : Projets Annuels de Performance 2020**

Une grande part des ressources du ministère est allouée au programme Pilotage et soutien aux services du ministère. Le programme "Enseignement Secondaire Général" a reçu une part moins importante des ressources du secteur. Le programme "alphabétisation et promotion des langues nationales (APLN)" est celui qui a la plus faible allocation du budget.

➤ **Au MESRS**

**Graphe 7 : Allocations par programme au MESRS 2020**



**Source : Cellules Suivi-Evaluation MESRS**

Au MESRS, une grande part des ressources du Ministère a été consacrée au *programme Enseignement Supérieur*. Le *programme Vie de l'étudiant* qui prend en compte les dépenses sociales prioritaires du secteur a reçu une part moins importante des ressources du secteur. Il est suivi du programme Pilotage et Soutien aux Services du Ministère. Quant au Programme *Recherche Scientifique et Innovation Technologique*, nous constatons, qu'il est celui ayant la plus faible allocation du budget.

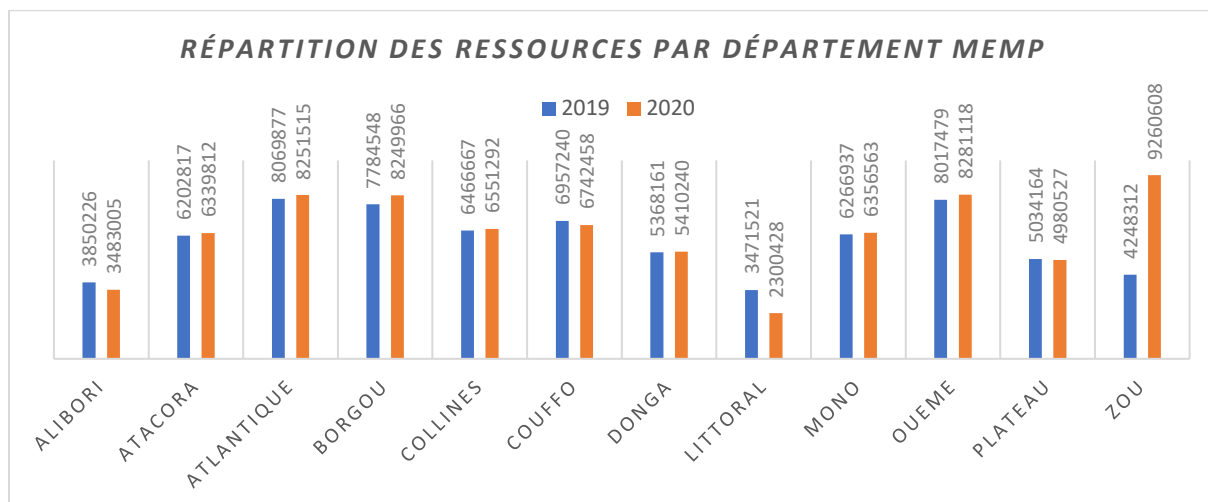
**2.5 Répartition des ressources par département**

Pour faire implémenter les différentes actions des ministères au niveau départemental, les différents ministères mettent à la disposition des différentes directions départementales, des ressources pour la mise en œuvre des actions, concourant ainsi à l'atteinte de la vision globale du Bénin en matière d'éducation. Il convient de rappeler que l'enseignement supérieur au Bénin n'est géré que par le ministère et cette prérogative n'est pas partagée avec les communes. La répartition des ressources par département ne concerne donc pas le MESRS.

➤ **Au MEMP**

La répartition des ressources par département dans le secteur de l'éducation entre 2019 et 2020 est représenté de la façon suivante :

**Graph 8 : Répartition des ressources par département au MEMP de 2019 à 2020**



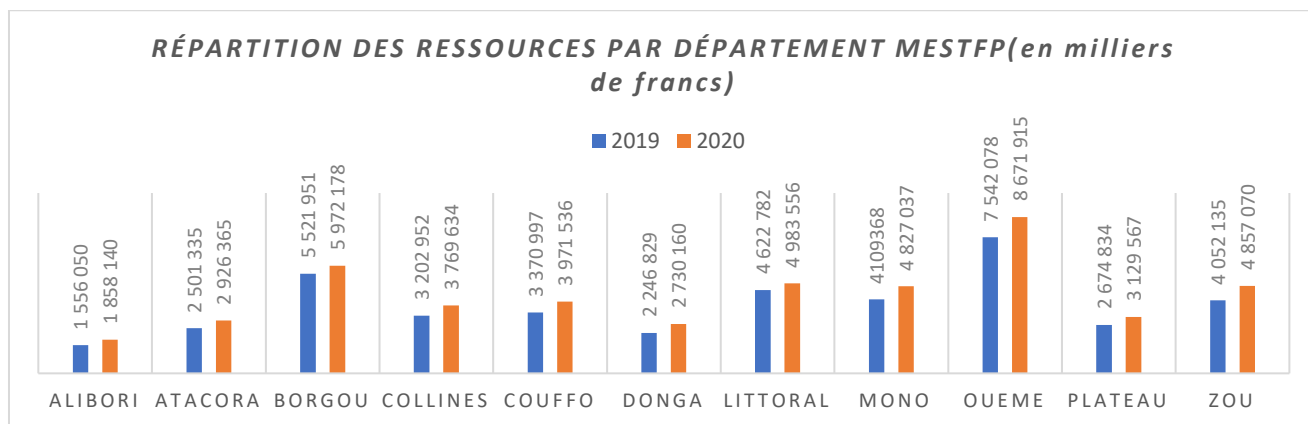
**Source : Budget de l'Etat Gestion 2020 Présentation Détaillée des Dépenses**

Au regard du graphique, nous constatons de façon générale une nette augmentation des ressources en 2020 dans tous les départements à l'exception des départements de l'Alibori, du Littoral, du Couffo, et du plateau où nous constatons une chute des ressources allouées en 2020.

#### ➤ **AU MESTFP**

La répartition des ressources par département dans le secteur de l'éducation entre 2019 et 2020 est représenté de la façon suivante :

**Grappe 9 : Répartition des ressources par département au MESTFP de 2019 à 2020**



**Source : Budget de l'Etat Gestion 2020 Présentation Détaillée des Dépenses**

De l'analyse du graphique, il ressort que les allocations budgétaires de tous les départements connaissent une constante augmentation. En 2020, le département de l'Ouémé tient le premier poste des allocations suivi du département du Borgou.

## 2.6 Sources de financement

Les sources de financement des activités des sous-secteurs de l'éducation sont diverses. En dehors du budget national, le secteur de l'éducation bénéficie de l'appui des partenaires techniques et financiers que sont : l'AFD (Agence Française pour le Développement) ; La BADEA (Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique) ; Le FSD (Fonds Social pour le Développement) ; la BM (Banque Mondiale) ; la Banque Islamique de Développement (BID) et l'Unesco ; les coopérations Suisse et Allemande.

### ➤ Au MEMP

La plus grande partie du budget est financée par l'Etat soit un montant de 101 027 696 000 de francs CFA. On note un don du Japon à hauteur de 1 750 000 000 CFA<sup>4</sup>.

### ➤ Au MESTFP

<sup>4</sup> Tiré du Budget de l'Etat 2020, Présentation détaillée des dépenses gestion 2020

On note un financement de la part de l'Etat à hauteur de 62 269 097 000 000 de francs CFA, et pour les projets PIP un montant de 3 000 000 000 de francs CFA. L'AFD a contribué aux projets PIP avec un montant de 5 115 357 000 de francs CFA au total, soit un don de 13 860 000 000 de francs CFA et un prêt de 37 293 570 000 de francs CFA<sup>5</sup>.

#### ➤ **Au MESRS**

Le programme 1 est financé par l'Etat avec un montant de 3 627 986 273 de francs CFA, le programme 2 est financé par l'Etat, la BADEA, le FSD, et la BM pour un montant de 43 460 234 727 de francs CFA, Le programme 3 financé par l'Etat pour un montant de 1 138 480 000 de francs CFA, et le programme 4 financé par l'Etat et la BADEA pour un montant de 15 543 189 000 de francs CFA<sup>6</sup>.

### III. Point d'exécution du budget du secteur de l'éducation au 31 décembre 2020

#### 3.1 Exécution globale du budget à la fin 2020

#### ➤ **Au MEMP**

Conformément au Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) notifié par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) au MEMP au titre de l'exercice budgétaire 2020, le budget du MEMP est d'un montant global de 118 931 343 000 milliards de FCFA. Il a connu un léger remaniement technique au cours de son exécution en passant à 118 800 488 milliards de FCFA par suite de l'adoption de la loi des finances rectificative. Au 31 décembre 2020, l'exécution physique globale du PTA est de 89, 84% contre 91, 63% en 2019. Cette légère régression est certainement due aux mesures restrictives que le gouvernement a dû prendre en raison de la pandémie de la COVID 19. L'exécution financière de ce budget présente un taux base engagement de 94, 26% contre 92,19 % en 2019

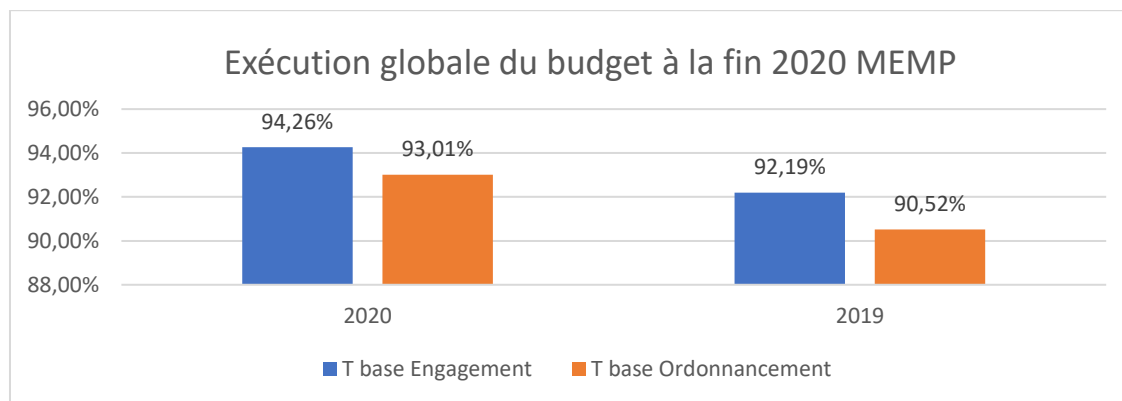
---

<sup>5</sup> Tiré du Budget de l'Etat 2020, Présentation détaillée des dépenses gestion 2020

<sup>6</sup> Cellule Suivi-Evaluation MESRS

et 93,01% contre 90,52% de taux base ordonnancement pour la même période. Ces performances financières ont été rendues possibles grâce à une meilleure maîtrise du décret d'application du nouveau code des marchés publics.

**Graphe 10 : Exécution globale du budget à la fin 2020 au MEMP**



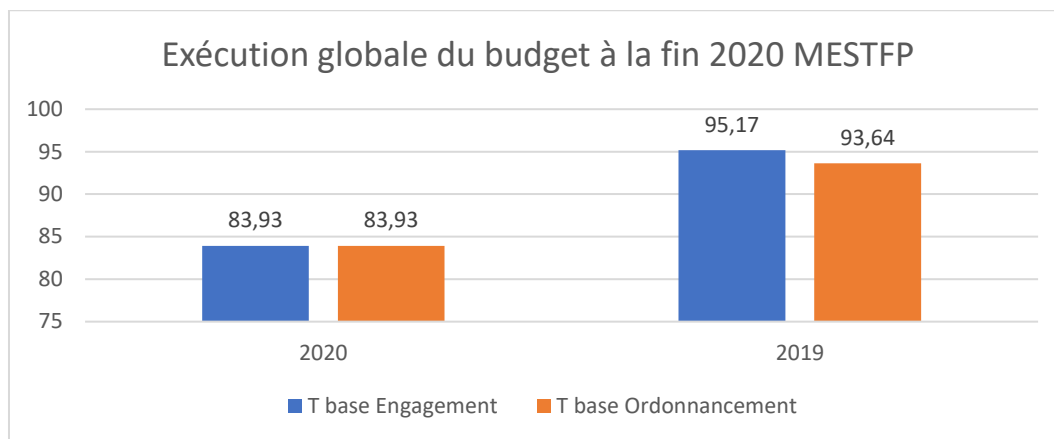
Source : Revue au 31 décembre du MEMP

➤ Au MESTFP

Au titre de la gestion 2020, le MESTFP a reçu une allocation de 99 284 168 000 pour la mise en œuvre de 4 programmes. Au 31 décembre 2020, le taux d'exécution du budget est de 83,93% base engagement et de 83,21% base ordonnancement. Comparés à 2019, ces deux taux sont en régression car on note un taux base engagement de 95,17% et un taux base ordonnancement de 93,64%. Cette contre-performance constatée en 2020 pourrait s'expliquer par les difficultés causées par la crise sanitaire du Covid19.

**Graphe 11 : Exécution globale du budget à la fin 2020 au MESTFP**



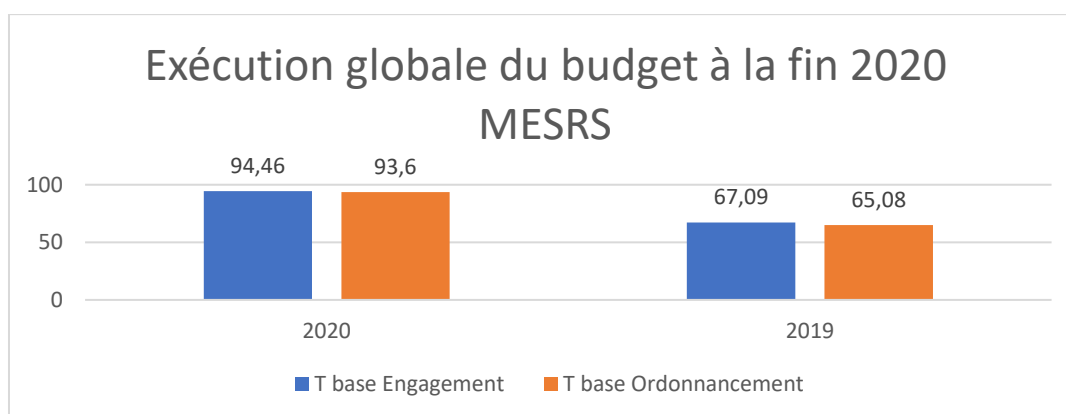


Source : Revue au 31 décembre du MESTFP

➤ Au MESRS

Au titre de la gestion 2020, le MESRS a reçu une allocation de **63 769 890 000** pour la mise en œuvre des 4 programmes. Au 31 décembre 2020, le taux d'exécution du budget est de 94,46% base engagement et de 93,6% base ordonnancement contre un taux de 67,09% base engagement et de 65,08% taux base ordonnancement en 2019. On peut noter que malgré la pandémie du covid19 qui n'a épargné aucun secteur dans la mise en œuvre de leur PTA, de sérieux efforts ont été consentis par les différents acteurs du MERS pour l'exécution diligente du budget.

**Graph 12 : Exécution globale du budget à la fin 2020 au MESRS**



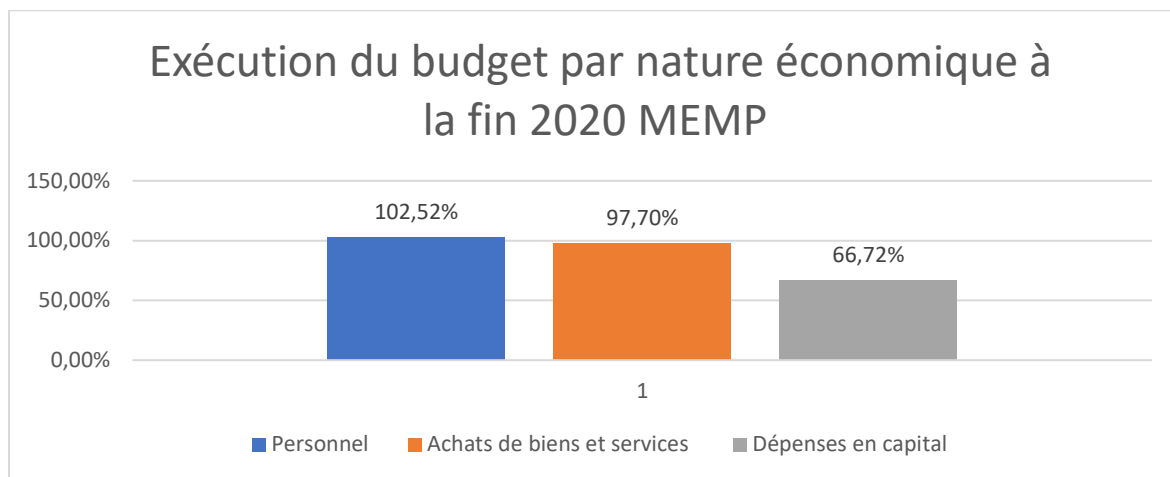
Source : Revue au 31 décembre du MESTFP

### 3.2 Exécution du budget par nature économique à la fin 2020

➤ Au MEMP

La décomposition du budget 2020 du MEMP par nature économique montre que les ressources dédiées aux dépenses de personnel occupent 73,6% environ (87,5 milliards de FCFA) du Budget du Ministère contre 72,4% (82,5 milliards de FCFA) en 2019. Les dépenses d'achats de biens et services et de transferts représentent 18 % environ (26 milliards environ de FCFA) du Budget du MEMP en 2020 contre 18,5% (21,1 milliards de FCFA) en 2019. En ce qui concerne les dépenses en capital, leur part dans le budget du MEMP en 2020 est de 4,41% (5 240 000 milliards de FCFA) contre 9,1% (10,4 milliards de FCFA) en 2019. Face aux grands défis de l'observance rigoureuse des gestes barrières en milieu scolaire, Il s'avère nécessaire d'accroître les dépenses en capital afin de faire face aux importants besoins en infrastructures notamment en termes de construction de nouvelles salles de classe, de réhabilitation des anciennes salles de classe et de mise à disposition de table-bancs à deux places.

**Graphe 13 : Exécution du budget par nature économique à la fin 2020 au MEMP**



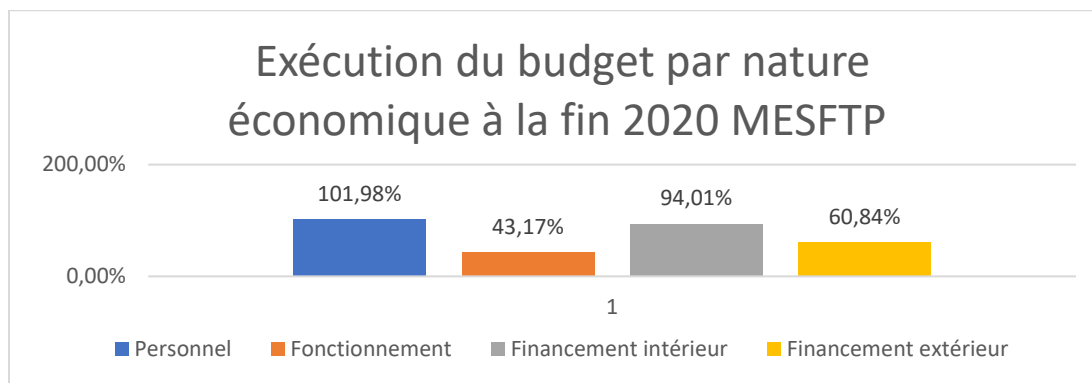
Source : Revue au 31 décembre du MESTFP

#### Au MESTFP

Par nature économique, le budget du ministère est décomposé en dépense de personnel, en dépense de fonctionnement, en financement intérieur et en financement extérieur.

Au 31 décembre 2020, il a été prévu pour les dépenses en personnel, une dotation de 64 033 100 000. Dans l'exécution, on remarque que 65 298 782 000 ont été effectivement consacrée à cette ligne budgétaire, correspondant à un taux base engagement/ordonnancement de 101,98% soit une augmentation de 1 265 682 000 de plus que ce qui a été prévue initialement. Cette hausse témoigne de la priorisation qui a été faite par les acteurs de la chaîne des dépenses du ministère. Les dépenses de fonctionnement ont été exécutés à un taux base engagement de 43,17 et un taux base ordonnancement de 40,48%. Les financements intérieurs ont été exécuté à un taux 94,01% base engagement comme base ordonnancement. La même constance est observée au niveau des financements extérieurs qui sont exécutés à 60,84% en engagement comme en ordonnancement.

**Graphe 14 : Exécution du budget par nature économique à la fin 2020 au MESTFP**



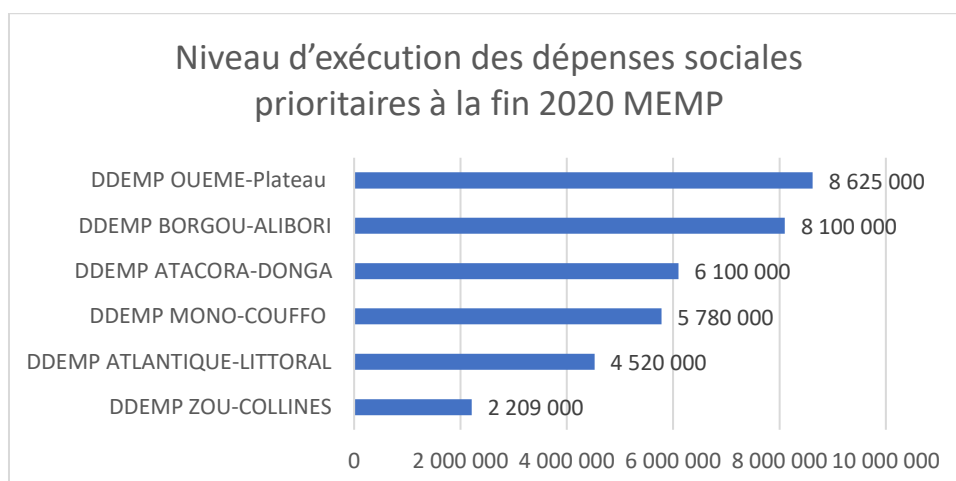
Source : Revue au 31 décembre du MESTFP

### 3.3 Niveau d'exécution des dépenses sociales prioritaires au 31 décembre 2020

#### ➤ Au MEMP

Le montant du FADEC investissement prévu pour être transféré aux communes au titre de l'année 2020 pour le compte du MEMP est de 3.600.000.000. Cette somme n'a pu être mise à la disposition des bénéficiaires selon nos sources en raison du retard observée dans la signature de l'arrêté ministériel. Cependant, les communes ont pu bénéficier de l'assistance conseil communes ainsi que d'autres financements.

**Graphe 14 : Exécution du budget par nature économique à la fin 2020 au MEMP**



Source : Revue au 31 décembre du MEMP

Les autres financements concernent la prise en charge des frais d'écolage dans les EPP et EM pour un montant de FCFA 5 994 279 000, les cantines scolaires pour 6 800 000 000 et un montant de FCFA de 942 895 000 pour l'acquisition de

manuels et cahiers d'activités. Selon nos informations, les livres scolaires auraient été acquis fin décembre et la distribution serait déjà entamée au niveau des établissements primaires d'enseignements publics, nous sollicitons que ces manuels puissent être mis le plus rapidement possible à la disposition des établissements d'enseignement privé afin que les objectifs de l'ODD 14 soient atteints.

#### IV. Difficultés rencontrées dans l'exécution des PTA du secteur de l'éducation au 31 décembre 2020

La mise en œuvre du PTA du secteur de l'éducation n'a pas été sans écueils. Des difficultés ont été notées et varient en fonction du sous-secteur en présence. Globalement, les difficultés liées à la covid19 sont transversales à tous les secteurs.

##### 4.1 Les difficultés liées aux dépenses sociales prioritaires et au PTA

###### ➤ Au MEMP

Elles se résument aux points suivants :

- les difficultés liées à la mise œuvre des décrets d'application de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- les perturbations des activités pour cause COVID19 ;
- la régulation du SIGFIP ;
- l'insuffisance de moyens roulant.

###### ➤ Au MESTFP

Les difficultés rencontrées dans l'exécution du PTA2020 se résument aux points suivants :

- la mise en demeure de l'entreprise en charge des travaux par l'ACISE ;
- la surcharge d'activités à la DIPIQ qui a entraîné le retard du démarrage des activités ;
- le retard dans la mise en œuvre du Plan Science ;
- les difficultés de synergie avec beaucoup d'autres réformes en cours dans le cadre de l'élaboration du cadre conceptuel du modèle de collège au Bénin ;

- l'abattement des lignes par la DGB ;
- l'insuffisance de ressources allouées à certaines activités ;
- la lourdeur de la procédure de passation des marchés.

➤ Au MESRS

Elles se résument aux points suivants :

- les divergences d'interprétation des dispositions de la loi des finances et celles du code de passation des marchés publics dans leur application ;
- le retard du chargement des crédits sur les lignes ;
- les mesures de régulation prolongée ;
- le retard dans l'obtention des avis de non objection des bailleurs ;
- le déficit du personnel administratif créant d'énormes difficultés dans la gestion des tâches .

#### 4.2 Les impacts du COVID-19 sur la mise en œuvre du PTA 2020

La crise sanitaire liée à la pandémie du corona virus n'a pas été sans conséquence dans la mise en œuvres des PTA des trois secteurs de l'éducation. Tout de même, il faut noter que la mise en place par le gouvernement d'un plan d'urgence pour la riposte à cette pandémie a permis de contenir la crise afin qu'elle n'entrave sur toute l'année, la mise en œuvre du PTA comme c'était le cas au premier trimestre de l'année. Néanmoins, des difficultés sont constatés et méritent plus d'attentions afin qu'elles soient corrigées pour les prochaines années.

➤ Au MESTFP

- Le contexte de la COVID a entravé la mise n'œuvre des activités ;
- La pandémie qui a ralenti le chargement des lignes ;
- Fermeture des centres de formation due au covid19.

➤ Au MESRS

La pandémie du Covid-19 a favorisé la prise d'un certain nombre de mesures ayant engendré le ralentissement de l'activité économique en général. Au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), les mesures prises pour éviter la propagation du virus sont entre autres :

- Le réaménagement du calendrier universitaire ;

- La suspension des activités académiques et pédagogiques sur les différents campus pour une période donnée ;
- La suspension des œuvres universitaires pour une période donnée ;
- La mesure de rotation des agents dans les bureaux à effectif élevé ;
- La suspension temporaire des ateliers ...etc.

#### V. Stratégie et mesures correctives envisagées ou mise en place pour améliorer l'exécution du PTA

Pour parer aux conséquences néfastes de la pandémie sur la bonne mise œuvre du PTA, diverses dispositions ont été prises par les autorités béninoise. On note globalement, la levée du cordon sanitaire, le dépistage massif des enseignements, le port obligatoire de masque et l'observations des gestes barrières, l'acquisition en quantité de dose de vaccin et enfin la mise en place des dispositifs de lavage de mains dans les écoles et les centres de formations. Les approches correctives pour améliorer l'exécution du PTA pour l'année 2021 se résumant comme suit :

##### ➤ Au MEMP

-Amélioration de la programmation et l'exécution des activités. Cette mesure va permettre la reprogrammation et l'exécution diligente des activités qui n'ont pu être faites du fait des mesures de riposte au COVID.

-Le PTA étant une prévision, des réaménagements se font périodiquement suite aux recommandations des revues

##### ➤ Au MESTFP

Les approche de solutions ou mesures correctives pour ....

- Elaboration de la stratégie globale de l'ESG à laquelle sera intégrée le modèle de collège au Benin ;
- Plaidoyer pour une enveloppe conséquente dans le cadre de l'organisation des phases nationales et panafricaines des Olympiades de Mathématiques ;
- La prise de mesures exceptionnelles pour une célérité des procédures de passation des marchés

Sollicitation de compétences de compétences externes pour renforcer les différents comités ;

➤ Au MESRS

En termes de perspectives, le Ministère a prévu des actions en fonction des besoins immédiats du secteur. On peut retenir essentiellement :

- la poursuite des travaux de construction et d'équipement au profit de l'UNSTIM;
- la poursuite effectif des travaux de constructions et d'équipement des infrastructures modernes au profit de l'UNA ;
- l'achèvement + équipement des travaux de construction du bloc administratif de type R+4 situé dans l'enceinte du ministère;
- la poursuite des travaux de construction de la Chaire Internationale en Physique Mathématique et Applications (CIPMA) à l'UAC;
- la poursuite des travaux de construction des infrastructures sur le site de l'ex TOBACCO;
- l'achèvement des travaux de construction de l'ENSET de Lokossa;



## Conclusion

Les trois ordres d'enseignement au Bénin sont l'objet de grandes réformes depuis 2016. La mise en œuvre des PTA sectoriels a été sérieusement affectée par la crise sanitaire de la COVID-19 tant sur le plan de la mobilisation des ressources financières que sur les plans opérationnel et humain en dépit du plan de riposte PAN COVID-19. D'importants efforts ont été entrepris pour la réalisation des activités nonobstant le contexte difficile. Toutefois, il est souhaitable que des efforts complémentaires soient faits cette année 2021 pour plus de résultats.